

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 25 juin 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BORSATO

Convocation envoyée le 18 juin 2015

Publié le 26 juin 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 16

SCRUTIN : POUR : 73

ABSTENTION : 5 - CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Jean ESMONIN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Louise BORSATO
M. Patrick CHAPUIS	M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Danielle JUBAN	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	M. Alain HOUPERT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Didier MARTIN	Mme Anne ERSCHENS	M. Dominique SARTOR
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Gilbert MENUT
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER.
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	

Membres absents :

M. Roland PONSAA	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Abderrahim BAKA pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	Mme Anaïs BLANC pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Admission en non-valeurs

Monsieur le Trésorier de la Communauté nous demande d'admettre en non-valeurs divers titres de recettes devenus irrécouvrables, pour un montant total de 158 337,65 euros, se décomposant comme suit :

‣ **BUDGET PRINCIPAL**, pour un montant de 150 607,25 euros

Il s'agit de 10 créances minimales pour 3,50 €, 10 titres ayant fait l'objet de certificats d'irrécouvrabilité pour 149 909,49 € ou d'actes infructueux pour 598,86 € et 1 titre lié à une liquidation judiciaire clôturée pour insuffisance d'actif pour 95,40 €.

‣ **BUDGET ANNEXE DE LA DECHARGE DE PRODUITS INERTES**, pour un montant de 7 135,13 euros

Cette somme correspond à 17 créances minimales pour 136,02 €, 40 titres ayant fait l'objet de certificats d'irrécouvrabilité pour 5 353,38 € ou d'actes infructueux pour 776,65 € et 10 titres liés à des liquidations judiciaires clôturées pour insuffisance d'actif pour 869,08 €.

‣ **BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS**, pour un montant de 595,27 euros

Il s'agit de 2 titres concernant la même personne et ayant fait l'objet d'actes infructueux.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'admettre** en non-valeurs ces titres pour un montant total de 13 467,23 €, soit par budget:

‣ **BUDGET PRINCIPAL**, pour un montant de 6 347,72 euros

‣ **BUDGET ANNEXE DE LA DECHARGE DE PRODUITS INERTES**, pour un montant de 7 119,51 euros.

- **de refuser** l'admission en non-valeurs pour un montant total de 144 870,42 €, soit par budget:

‣ **BUDGET PRINCIPAL** : 144 259,53 €, soit 2 titres ayant fait l'objet d'actes infructueux (une condamnation pour vol dans une déchetterie et une redevance d'aire d'accueil des gens du voyage) pour 598 86 €, et 3 titres irrécouvrables pour 143 660,67 €, concernant la Papeterie du Doubs pour laquelle un complément d'information est demandé,

‣ **BUDGET ANNEXE DE LA DECHARGE DE PRODUITS INERTES**, : 15,62 €, soit une créance minimale pour laquelle une compensation légale va être effectuée,

‣ **BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS** : 595,27 €, soit les 2 titres ayant fait l'objet d'actes infructueux et relatifs à des condamnations à la suite d'agressions d'agents DIVIA.